

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 20 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mmes Graziella POURROY SOLARI, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux

Était excusé : MM. Stéphane BESSON, Conseiller Municipal.

Date de la convocation : 12 juillet 2023  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 28

Secrétaire : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2023/082 - DEVOIR ET TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE – ATTRIBUTION D'UN BUDGET**

Mme Christine RUFFON, Conseillère Municipale Déléguée, souhaite qu'un budget soit consacré au devoir et à la transmission de la mémoire.

La commune de THÔNES, aura l'honneur d'accueillir, en 2025, les Villes Médaillées de la Résistance.

Il est rappelé que dix-sept communes et la Nouvelle-Calédonie, ont été décorées de la médaille de la Résistance française. Territoire, villes ou simples villages, tous ont pris une part importante à la Résistance et la plupart ont été marqués profondément par le combat mené contre l'occupant.

C'est l'occasion pour la commune de THÔNES d'inscrire un budget pour permettre la réalisation d'actions concrètes à savoir :

- acquisitions de livres historiques ou autres revues
- frais de réception
- frais de déplacement

Il est proposé d'allouer un budget de 5 000€ au titre de ces actions et de les inscrire lors d'une prochaine décision modificative.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** d'un budget alloué au devoir et transmission de la mémoire d'un montant de 5 000€.

.../...

Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le 27/07/2023

ID : 074-217402809-20230720-CM23082-DE

S<sup>2</sup>LOW

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 21 juillet 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Nelly VEYRAT DUREBEX

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 26 JUIL. 2023 ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 27 JUIL. 2023

THÔNES, le 27 JUIL. 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

